

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission d'enquête parlementaire
concernant les événements du Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES AUDITIONS

Vendredi 16 mai 1997

S O M M A I R E

AUDITION DE Mme ALISON DES FORGES, HUMAN RIGHTS WATCH.

(Orateurs: Mme Des Forges, M. Hostekint, Mme Willame-Boonen, MM. Caluwé, Mahoux, Destexhe, Mme Dua, MM. Ceder, Jonkheer, Goris, Moens, Verhofstadt et Mme Bribosia-Picard.)

AUDITION DE M. CHRISTIAN TERRAS, (*MAGAZINE GOLIAS*)

(Orateurs: MM. Terras, De Decker, Mme Dua, MM. Hostekint, Destexhe, Ceder, Caluwé et Mme Bribosia-Picard.)

Le Compte rendu analytique des auditions qui se déroulent à huis clos
est distribué uniquement aux membres de la commission

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 14 h 45 m.

AUTITION DE Mme ALISON DES FORGES, HUMAN RIGHTS WATCH

M. le Président.—Pour la deuxième fois, nous allons entendre le témoignage de grande qualité de Mme Des Forges que nous avons déjà entendue le 26 février.

Je propose que nous lui posions les questions supplémentaire que nous estimons nécessaires plutôt que de recommencer un débat sur base de son premier témoignage.

Je signale à Mme Des Forges que cette commission est devenue une commission d'enquête et que, dès lors, je dois lui demander de prêter serment.

(Mme Des Forges prête serment.)

Sauf si Mme Des Forges a une déclaration préalable, je propose que les commissaires posent leurs questions.

Mme Des Forges.—Je désirerais faire quelques observations préliminaires.

Je crois qu'il faut comprendre le génocide comme un événement historique. Il faut examiner les actes posés par les acteurs. Des étapes ont été suivies dans la prise de décisions aussi bien par les acteurs que par ceux qui résistaient.

Pour évaluer l'importance des décisions prises par la communauté internationale, il faut les mettre en parallèle avec les décisions des acteurs rwandais.

Cela donnera plus de clarté et de précision à notre analyse.

La première décision est celle des militaires modérés qui veulent prendre le contrôle de la situation mais qui a été refusée, à deux reprises, par le colonel Bagosora. Le 8 avril, les modérés ont accepté l'idée d'un gouvernement intérimaire qui était plus ou moins dirigé par le colonel Bagosora. Je pense qu'il s'agit l' d'un moment clé. Durant les vingt-quatre heures qui se sont passées entre les deux refus des militaires et l'acceptation d'un gouvernement intérimaire, les militaires modérés ont déployé des efforts afin de demander le soutien de la communauté internationale. Le générale Ndindiliyimana a eu des conversations avec l'ambassadeur Swinnen. D'autres militaires rwandais en ont eu avec les autorités américaines à Kigali et à Washington, ainsi qu'avec les autorités françaises.

Il est important de constater que les modérés ne se sont pas sentis soutenus par la communauté internationale et que c'est pour cela qu'ils ont accepté le gouvernement intérimaire.

En ce qui concerne les événements des 11 et 12 avril, l'évacuation des étrangers était quasiment terminée. A ce moment, les meneurs du génocide décident que la lutte prioritaire n'est pas celle entre les Hutus sur base politique, mais celle contre les Tutsis.

Il n'y a pas de meilleure preuve de la conviction des gouvernements étrangers de la gravité de la situation que la vitesse de l'évacuation.

Le 12 avril, les meneurs se sentaient plus à l'aise et les modérés plus vulnérables. Néanmoins, ces derniers font une déclaration ce jour-là en vue de rechercher une solution négociée mettant fin à la violence.

Durant cette même période, le colonel Bagosora a pris contact avec le personnel de la MINUAR et surtout avec le général Dallaire. Le général m'a confirmé que la question essentielle du colonel Bagosora consistait à savoir quand les Belges allaient partir.

Le 16 avril, les meneurs décident de généraliser le recours à la violence et de forcer le génocide dans le centre et le sud du pays.

Dans la même semaine, des discussions ont lieu à l'ONU concernant l'avenir de la MINUAR. La Belgique décide de retirer ses troupes. Le ministre Claes se rend à Bonn où il essaie de convaincre le Secrétaire général de l'ONU de retirer l'ensemble des troupes.

M. Boutros Boutros-Ghali essaie ensuite de persuader le général Dallaire de la nécessité d'une retraite totale. Ce dernier estime toutefois que, pour des raisons morales, il ne peut accéder à cette demande.

Durant toute cette semaine, on assiste à des efforts soutenus de la diplomatie belge afin de persuader les gens de l'ONU de décider un retrait complet des forces de la MINUAR.

J'ai personnellement discuté avec des membres du Conseil de sécurité et des membres du personnel de l'ONU. Ils m'ont confirmé qu'il y avait eu un battage infernal de la Belgique en vue d'un retrait complet. Le 15 avril, un contact a eu lieu entre l'ambassadeur belge auprès de l'ONU et le président néo-zélandais du Conseil de Sécurité, contact au cours duquel l'ambassadeur belge a affirmé que si les troupes de la MINUAR ne quittaient pas le Rwanda avant le 17 avril, cela constituerait un échec total pour toute la mission. Ces pressions ont contribué à persuader d'autres gouvernements de soutenir un retrait complet de la MINUAR.

Il me paraît impossible que je sois en train de surestimer l'impact des efforts belges pour le retrait. Ces efforts ont été tels que le vendredi 15 après-midi, les Etats-Unis ont également soutenu l'idée d'un retrait total. Aucune décision n'a toutefois été prise ce jour-là.

Le Rwanda faisait partie à cette époque du Conseil de sécurité et, bien que celui-ci se soit réuni à huis clos pour débattre de la question de la situation de ce pays, il ne fait pas de doute que le membre rwandais du Conseil a communiqué certaines informations à son gouvernement.

Le lendemain, celui-ci prit la décision de pousser au génocide dans les régions qui lui avaient résisté dans le centre et le sud. Le général-major fut ainsi remplacé par un officier plus complaisant tout comme les responsables locaux dont celui de Butare.

Sur le plan international, il fut décidé de ne plus soutenir les officiers modérés, de ne pas utiliser les troupes d'évacuation qui avaient pu, en collaboration avec la MINUAR, empêcher le génocide. Les troupes belges furent également retirées du Rwanda tout comme la MINUAR. Cette série de décisions a un lien évident avec la survenance du génocide car on a abandonné les victimes Tutsis et les Hutus modérés après les avoir encouragés sur la voie de la démocratie.

Il ne faut bien entendu pas minimiser la responsabilité des Rwandais mais dans un monde aussi international que le nôtre, et vu notre implication dans le processus de paix, nous sommes aussi responsables parce que nous n'avons rien fait pour empêcher ce génocide.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — J'aimerais confronter Mme Des Forges au témoignage de Mme De Backer, membre éminent de la démocratie chrétienne, qui a défendu hier son point de vue de manière impressionnante. Elle a entre autres énuméré certaines causes du génocide. Le motif direct était, selon elle, l'attentat contre l'avion du président. Elle a en outre attiré l'attention sur la mauvaise situation socio-économique du Rwanda ainsi que sur les accords d'Arusha qui n'étaient pas réalistes parce qu'ils accordaient trop aux Tutsis. Mme De Backer est d'avis que le génocide n'avait pas été planifié et qu'il n'y a pas eu un mais plusieurs génocides, perpétrés non seulement par des extrémistes Hutus mais aussi par le FPR, et ultérieurement dans les camps de réfugiés. Qu'en pensez-vous ?

Ma deuxième question concerne la responsabilité de la communauté internationale, et plus particulièrement de la Belgique, lors du retrait des troupes et des démarches entreprises par notre pays pour supprimer la MINUAR. Le professeur Reyntjens a dit à ce sujet que des troupes françaises et belges sont intervenues les 9 et 10 avril pour évacuer leurs compatriotes. Si elles avaient agi de concert avec la MINUAR, le génocide aurait pu être évité.

Mme Des Forges. — Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre ces témoins mais je suis d'accord qu'il y a plusieurs causes au génocide. Certains ont ainsi décidé d'y participer pour avoir à manger, ou pour avoir des terres ou de l'argent; d'autres, du côté du MRND notamment, étaient motivés par leur mécontentement à propos des accords d'Arusha qu'ils considéraient comme injustes et inapplicables.

Toutes ces raisons forment le contexte du génocide mais ne suffisent pas à le déclencher. Il faut des hommes qui l'organisent. Les preuves de pareille organisation existent et je prépare un livre à ce sujet. J'espère que lorsque celui-ci sera publié, ceux qui n'acceptent pas l'idée de la programmation du génocide se rendront à l'évidence, comme Mme De Backer par exemple.

Il est important de reconnaître que la planification du génocide n'était pas complète en avril 1994. La décision de mettre ce plan en œuvre a cependant été prise car le moment paraissait favorable. Cela explique que, jusqu'au 16 avril, des Tutsis soient parvenus à s'échapper en persuadant leurs amis de les cacher ou en payant. Mais que l'organisation ne soit pas parfaite ne permet pas de nier l'existence d'une planification du génocide. L'étude de l'agenda de M. Bagosora en janvier 1993 et des documents concernant la soi-disant organisation de défense civile montrent qu'il y avait bien un programme.

Y a-t-il eu un ou plusieurs génocides ? Nous avons trouvé à Butare des documents qui forment une synthèse de la doctrine de propagande du régime. Cette propagande était axée sur la stratégie d'accusation en miroir. Il s'agissait de convaincre les observateurs et les modérés qu'il était nécessaire de se défendre contre les menaces Tutsis. La mise en scène d'une attaque de Kigali au début de la guerre faisait partie de cette stratégie. Pour chacun des massacres de 1990 à 1993, on a avancé un prétexte: un soldat du FPR avait été découvert dans la zone, on y avait trouvé des armes etc.... Les mêmes prétextes ont servi pour le génocide. Depuis 1991, on trouve régulièrement et de manière répétée l'accusation d'une préparation de génocide par les Tutsis contre les Hutus. On a ainsi attribué, sans preuve, au FPR le massacre de 40 000 ou de 120 000 personnes. Cette accusation de génocide des Hutus fait partie d'un plan visant à semer la confusion.

Certains parlent aujourd'hui de double génocide. C'est un piège dans lequel il ne faut pas tomber. On ne peut nier que le FPR a participé aux massacres de centaines de personnes et à des exécutions sommaires sur dénonciation. Des exécutions sommaires ont eu lieu aussi dans les camps de rassemblement que le FPR avait installés dans les zones sous son contrôle. Ces faits sont établis, mais il ne s'agit pas de génocide.

Le problème de la qualification des tueries dans l'est du Zaïre est compliqué. Je ne sais pas encore s'il s'agit de crime contre l'humanité ou de génocide; il nous faudrait plus d'information. Je regrette que M. Kabila ait refusé que l'ONU enquête. La situation est terrible, il faut la condamner.

Un des éléments qui emporte ma conviction que les massacres de 1994 au Rwanda étaient un génocide est la masse d'efforts qui a été faite pour convaincre les Rwandais de la nécessité d'éliminer les Tutsis. Un tel effort n'a été fait ni par le FPR après sa victoire ni par les forces de l'Alliance au Zaïre. Il est certes possible de préparer et de réaliser un génocide sans recourir à la propagande. Mais cela sera difficile à établir.

Je suis parfaitement d'accord avec M. Reyntjens quand il dit qu'en combinant les forces occidentales, venues évacuer des ressortissants européens, avec les forces de la MINUAR, il était possible d'arrêter le processus du génocide durant la première fin de semaine. Je crois que c'était aussi l'avis du général Dallaire et de divers hauts gradés rwandais.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Vous déplorez le manque de soutien accordé aux Rwandais modérés. Considérez-vous le général Ndindiliyimana comme un modéré ?

Le retrait des troupes a eu un impact considérable sur la communauté internationale, il a cependant fait la quasi unanimité en Belgique. Ce que vous dites du rôle du délégué rwandais au Conseil de sécurité me semble dramatique et m'interpelle, en particulier la complicité qui se serait nouée entre des gens naïfs et certains individus pervers. Pourriez-vous détailler ?

Mme Des Forges.—J'ai demandé à plusieurs membres du Conseil de sécurité pourquoi on avait permis au Rwanda de rester à la table. C'est une question que l'on n'a pas beaucoup discutée mais qui revêt une grande importance car on a ainsi permis à un gouvernement intérimaire et génocidaire de tout savoir et de mettre plus de pression. Dans toute affaire semblable, le membre concerné aurait dû se retirer. Je crois que l'on n'en a jamais discuté, sauf en coulisses. Cette attitude est liée à l'effort de traiter la situation rwandaise comme une guerre et non comme une guerre associée à un génocide. Toutes les puissances extérieures investies dans les accords d'Arusha espéraient rétablir la paix en refusant de traiter le génocide comme tel. Cette attitude a permis au Rwanda de continuer à siéger.

Lors d'une rencontre informelle organisée par le représentant tchèque suite à une divergence de vue avec le secrétariat général, j'ai lancé, devant tous les membres non permanents du Conseil de sécurité, un véritable appel au secours.

Je ne sais pas si le général Ndindiliyimana était sincère. Je ne puis dire qu'il jouait un double jeu. Il a toutefois tenté d'établir des contacts, comme l'ont fait d'autres modérés, et il a encouragé la déclaration du 12 avril.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Les soldats de la MINUAR auraient pu tenir s'ils avaient reçu des renforts des troupes qui avaient été envoyées pour les évacuer. Des témoignages ont entre-temps clairement établi ce fait. Mais le 9 avril 1994, le FPR a proclamé un nouvel ultimatum obligeant les troupes d'évacuation à quitter le territoire rwandais dans les septante-deux heures si elles ne voulaient pas être considérées comme des troupes ennemies. Il s'est avéré par la suite qu'on n'aurait pas dû en tenir compte, mais, dans le contexte d'avril 1994, toute intervention aurait pu être interprétée comme un soutien au régime. C'est d'ailleurs devenu évident lors du débat au parlement belge le 11 avril 1994. Les parlementaires qui plaidaient pour une intervention, à savoir M. Eyskens à la Chambre et M. Van Wambeke au Sénat, étaient réputés proches du régime de l'époque.

Quelle était l'attitude exacte du FPR ?

Qu'est-ce qui a poussé le FPR à fixer cet ultimatum ? Le FPR ne s'est-il pas rendu compte des conséquences à plus long terme de sa décision ?

Mme Des Forges.—Je n'étais pas en contact avec les autorités du FPR à cette époque. Je sais que deux autres incidents semblables sont survenus par la suite. Fin avril, début mai, le FPR s'est prononcé contre le retrait des troupes de la MINUAR alors que l'ONU en discutait. Il s'est également prononcé contre une intervention française.

Ces prises de position ont été retirées suite à des interventions diplomatiques. Je suppose que, dans le premier cas, le FPR aurait aussi retiré sa déclaration. Je ne puis accepter qu'une

intervention extérieure ait été perçue comme un soutien en faveur du gouvernement en place. Une intervention nette aurait pu arrêter les massacres. Il ne faut pas oublier que de nombreux massacres génocidaires ont eu lieu loin du champ de bataille. Il ne faut pas mêler la guerre au génocide. Il était possible d'intervenir pour protéger les civils sans, pour autant, prendre position.

M. Mahoux (PS).—Disposez-vous de renseignements qui permettent d'affirmer que le FPR était au courant de la préparation du génocide ?

Mme Des Forges.—Oui. Le 7 vers 14 heures, il y a eu un coup de fil d'un représentant du FPR aux FAR pour avertir que le Front interviendrait si les FAR n'arrêtaient pas les massacres. Ils sont d'ailleurs sortis vers 16 heures.

M. Mahoux (PS).—Comment expliquer que le FPR n'ait pas demandé l'intervention de la MINUAR ?

Mme Des Forges.—Il ne faut pas confondre un peuple et un mouvement politique. Le FPR pouvait « profiter », du génocide. Il ne faut pas être naïf. Certains croient d'ailleurs qu'il aurait pu agir plus vite et plus efficacement qu'une intervention internationale. Il ne faut pas sous-estimer l'intérêt politique que peut avoir un mouvement de ce genre, par rapport aux massacres.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). — Entre 1990 et 1993, il y eut régulièrement des massacres et des règlements de compte au Rwanda. Il s'est avéré plus tard qu'il s'agissait d'attentats montés de toutes pièces par les FAR qui en ont imputé la responsabilité au FPR. L'organisation de Mme Des Forges a démasqué ces manoeuvres. On a par exemple parlé d'attentats où des civils morts ont été revêtus par la suite d'uniformes militaires. Quelle est votre opinion à ce sujet ? De tels attentats ont-ils encore pu être mis en scène après 1993 ? L'inverse a-t-il également pu se produire, à savoir que le FPR aurait monté des attentats de toutes pièces ?

Mme Des Forges.—Le tout est possible. Je n'ai pas de preuve en ce qui concerne le FPR, mais j'en ai en ce qui concerne les génocidaires.

Il ne faut pas faire d'amalgame entre les comportements, des attitudes et les stratégies des personnes qui sont en place aujourd'hui et ceux de celles qui étaient en place il y a cinq ans.

J'insiste sur la nécessité de se référer aux faits: ce sont eux seuls qui doivent servir de base à l'évaluation.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Je voudrais faire référence à un incident que nous avons eu au sein de cette commission, lors de l'auditoire de Mme R. De Baker et qui concerne le communiqué de presse émis par le MRND Belgique du 23 ou du 29 mai 1994 et signé par Eugène Nahimana. Dans ce communiqué, le MRND affirmait que les 40 000 cadavres qui jonchaient le lac Victoria étaient des victimes du FPR. Pensez-vous que cette affirmation soit plausible et crédible ?

Mme Des Forges.—Le 14 avril, le président par intérim a insisté sur la nécessité de restaurer l'image du Rwanda et sur celle de ne pas perdre sa réputation.

Le 25 avril, un groupe d'hommes d'affaires, dirigé par M. Kabuga, a adressé un message au gouvernement afin que ce dernier améliore son image à l'extérieur du pays, notamment en mettant au clair le rôle joué par le FPR.

En outre, des instructions explicites ont été fournies aux diplomates rwandais afin de restaurer l'image du Rwanda sur la scène internationale, selon le mémorandum du ministère des affaires étrangères du 15 avril.

Il y a donc eu une série incroyable de mensonges. Ceux-ci ont été répercutés jusqu'à l'ONU par la délégation spéciale rwandaise qui a, notamment, affirmé que les soldats du FPR mangeaient le cœur de leurs ennemis!

La version relative au lac Victoria ne m'étonne pas. Qu'il y ait eu des personnes tuées par le FPR dans cette région, je puis l'admettre, mais je ne connais pas leur nombre. Je voudrais préciser que la Kagera a ses sources beaucoup plus à l'ouest du lac Victoria qu'à l'est, dans des régions sous contrôle du gouvernement intérimaire. Il est donc possible que des personnes tuées dans ces régions et jetées à la rivière aient été retrouvées deux ou trois semaines après dans le lac Victoria. Il faut donc rester très sceptique par rapport à ce genre d'affirmation.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Nous savons que le FPR était hostile à une intervention des forces internationales. Cette hostilité a-t-elle constitué un facteur important dans la décision du retrait des forces de la MINUAR ?

Nous avons beaucoup discuté dans cette commission des concepts de guerre, de génocide et de massacre. Estimez-vous que la sortie du FPR du CND le 7 avril ait joué un rôle dans la planification des massacres ?

Mme Des Forges.—En ce qui concerne la première question, ma réponse est oui. Les prétextes donnés étaient qu'il n'y avait plus d'espoir de réaliser les accords d'Arusha donc que le cessez-le-feu était rompu, que la guerre était donc ouverte et que le mandat de la MINUAR n'avait plus de substance. Le général Dallaire avait d'ailleurs le sentiment, entre le 7 avril et le 17 mai, que la MINUAR n'avait plus de mandat, mais qu'elle a, néanmoins, continué à opérer sans mandat. Juridiquement, il me semble que la nullité du mandat pourrait effectivement être invoquée.

Par rapport à la seconde question, les tueries ont commencé entre 0 heures le 6 et 1 heures du matin le 7 avril. Il était déjà établi que des civils étaient ciblés sur une échelle importante. Il ne s'agissait donc pas seulement d'un coup d'Etat.

La sortie du FPR coïncide avec le début des massacres, mais cette sortie était voulue. Les meneurs du génocide savaient que les tueries provoqueraient l'intervention active.

Les 7 et 8 avril, les autorités diplomatiques et militaires savaient que le génocide était en cours.

La sortie du FPR du CND est étrangère aux tueries de civils qui ont eu lieu loin de Kigali. Il a fallu beaucoup d'efforts au gouvernement pour convaincre les Rwandais que la guerre était partout dans le pays, ce qui était évidemment faux.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Pouvait-on déjà savoir en mars 1994 que la CDR et le MRND étaient opposés aux accords d'Arusha ?

Mme Des Forges.—Pour la CDR certainement, car trois jours après la signature des accords, un de ses représentants l'a clairement dit à Bruxelles. Par contre, pour la MRND, il s'agissait officiellement de s'efforcer d'appliquer les accords. Ce n'est que dans les déclarations privées qu'on peut se rendre compte que tel n'était pas le cas. Ainsi, lors de réunions du comité des chefs de l'état-major qui se sont tenues les 30 novembre et 30 mars à Kigali, il était officiellement question de créer une force d'autodéfense civile pour lutter contre l'ennemi. Mais lorsqu'on sait que c'étaient le FPR et les Tutsis qui étaient ainsi visés, on se rend compte des réelles intentions du MRND.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Le MRND tenait donc un double langage. Les observateurs étrangers pouvaient-ils s'en rendre compte dès le mois de mars 1994 ?

Mme Des Forges.—Celui qui a pu prendre connaissance du télégramme du 11 janvier ne pouvait croire à la sincérité du MRND, surtout dans le contexte de l'époque. Les observateurs ont pourtant continué à vouloir faire confiance mais, dès le 6 janvier, certains ambassadeurs ont commencé à envisager un plan d'évacuation de leurs ressortissants.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Pourquoi les ambassadeurs ont-ils tant insisté pour que la CDR participe au gouvernement.

Mme Des Forges.—Probablement parce qu'ils se sont beaucoup investis dans les accords et qu'ils voulaient faire une dernière concession au MRND dans l'espoir que celui-ci joue correctement le jeu.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Savez-vous s'il y a eu des démarches du gouvernement belge auprès de l'ONU en vue du retrait de ses troupes et de la MINUAR ? Quand se situe la réunion chez l'ambassadeur tchèque que vous venez d'évoquer ?

Mme Des Forges.—Je n'ai eu aucun détail sur ce qui a été dit par des diplomates belges mais certains de leurs interlocuteurs ont parlé d'un barrage impressionnant que les Belges auraient tenté de faire. On a ainsi parlé de nombreux appels téléphoniques que le ministre Claes aurait donné à d'autres gouvernements.

L'action de la Belgique est d'autant plus importante que les autres membres des Nations Unies considéraient les Belges comme des spécialistes du Rwanda et prenaient donc au sérieux l'évaluation que ceux-ci faisaient de la situation. La France était discréditée et l'ambassadeur

des Etats-Unis venait d'arriver à Kigali de sorte qu'on invoquait son manque de connaissance du pays pour ne pas réellement tenir compte de son avis. L'ambassadeur Swinnen était par contre reconnu comme un observateur très capable.

La décision de la Belgique de retirer ses troupes a eu d'autant plus d'impact qu'on lui avait reconnu ce rôle d'expert.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—De divers côtés, on élabore les théories les plus diverses pour expliquer le génocide. Il importe pour nous de savoir ce qui s'est réellement passé. Certains cherchent des motifs rationnels pour excuser le génocide, par exemple qu'il y a eu encore d'autres génocides. D'autres disent que la population était armée pour se protéger en cas de guerre imminente, après quoi la situation est devenue incontrôlable et a débouché sur un génocide. J'aurais aimé entendre vos arguments infirmant cette thèse.

Mme Des Forges.—Il est difficile de voir clair dans ce dossier à cause des mensonges, mais aussi à cause de l'émotion. Il y a de quoi être désorienté. L'analyse des discours et des déclarations s'enlise facilement dans l'accumulation de mensonges au point qu'il est difficile de discerner la réalité. Mais il suffit de revenir aux événements du 16 avril pour s'assurer que l'interprétation des événements est juste et exacte.

Si les massacres furent un feu de brousse spontané, alors le gouvernement intérimaire aurait dû féliciter les autorités qui avaient réussi à rétablir le calme. Or, ces autorités ont été démisées et éliminées. Et on a appelé cela « pacification ». Il a fallu tenir des meetings publics à Butare, et des réunions privées à Gitarama pour que commence le génocide dans ces régions encore calmes. Si le mouvement était spontané, on aurait laissé en place les autorités qui résistaient au génocide. Quelle que soit la confusion qui peut régner sur les interprétations des événements, il suffit de se référer à ces épisodes pour s'assurer qu'il s'agissait bien d'un génocide programmé.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Pouvez-vous nous dire ce dont il a été exactement question lors du contact entre l'ambassadeur Swinnen et le chef d'état-major de la gendarmerie?

Mme Des Forges.—Je ne sais pas. L'information dont je dispose provient du professeur; Reyntjens.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Votre jugement au sujet du retrait de la MINUAR est dur. Si je tenais un instant le rôle d'avocat du diable, je soumettrais à votre réflexion les arguments à décharge suivants.

Avant-hier, il y avait encore contestation au sein de cette commission au sujet de la question de savoir s'il s'agissait ou non d'un génocide planifié et systématique. Le professeur Chrétien a déclaré qu'avant le mois de mai, il n'y a pas eu d'informations sérieuses dans la presse sur ce qui se passait au Rwanda et que le mot de génocide n'a pas été utilisé. En tant qu'hommes politiques, nous recevons régulièrement des nouvelles au sujet de massacres contre les Tchétchènes, les Kurdes, les Ogonis, les Hutus. D'ailleurs, les massacres ne sont pas exceptionnels dans l'histoire du Rwanda.

Quand la Belgique et la communauté internationale ont-elles pu, selon vous, savoir avec certitude qu'il s'agissait cette fois de quelque chose de différent, à savoir un génocide planifié qui nécessitait une intervention. Pouvions-nous le savoir au moment du retrait en avril ? Le danger de voir une intervention militaire sérieuse nous entraîner dans une répétition du scénario à la somalienne est loin d'être imaginaire.

Je ne dis pas que c'est mon point de vue personnel; je soumetts ces arguments à votre réflexion.

Mme Des Forges. — Il est exact que l'on a résisté longtemps à l'emploi du mot génocide. Jusqu'au 10 juin, les autorités de Washington ont nié l'existence d'un génocide. La chronique des événements du 7 avril, vue par le bataillon belge de la MINUAR laisse une forte impression que les tueries se font sur une base ethnique, même si d'autres que des Tutsis sont assassinés.

Le 8 avril, dans un télégramme rédigé par Dallaire et Booh Booh et envoyé aux Nations Unies, Dallaire écrit que les massacres se font sur une base ethnique. Le colonel Marchal qui connaissait les conclusions de Dallaire a dû le dire à Bruxelles.

Lors de mon précédent témoignage devant cette commission, je soutenais l'idée que les décisions des organismes internationaux avaient été prises sur la base de malentendus et d'incompréhensions. Depuis, je me suis convaincue que ces organismes connaissaient la situation. Les troupes auraient pu rester quelques jours de plus.

C'est la peur devant l'aspect terrifiant des massacres qui a justifié leur départ précipité. Il faut dire que le 8 et le 9 avril, ce n'était que cris, tirs d'armes à feu et cadavres dans toute la ville.

Au sujet des reportages, le 11 avril, des journaux ont parlé de tueries sur base ethnique. Ils ont même publié une dépêche de l'ONU à ce sujet. Je crois que, le 9 et le 10, voire le 8, il était clair qu'il s'agissait d'un génocide. Les Tutsis en étaient les victimes à une échelle énorme. Le 11, la Croix Rouge internationale a estimé le nombre de victimes à 20 000. Avant le 6, des indications contradictoires existaient. Mais le 6 et le matin du 7, au vu du contexte des massacres perpétrés depuis 1990, du recrutement et de la formation des milices et de la connaissance qu'avaient les grands acteurs du télégramme du 11 janvier, les observateurs bien informés ne pouvaient pas passer à côté de la signification du génocide. A Washington, on imaginait que la situation au Rwanda était pareille à celle de la Somalie et on ne voulait pas y retourner. Mais, en Somalie, il s'agissait d'une guerre alors que le Rwanda connaissait un génocide.

M. Ceder (Vlaams Blok).—Aujourd'hui, on discute toujours pour savoir si le génocide a vraiment été planifié. Alors, comment pouvait-on en être sûr à ce moment-là ? Des chiffres de 20 000 victimes sont également cités aujourd'hui pour le Zaïre et le Rwanda.

Mme Des Forges.—Je suis d'accord pour dire qu'il est facile de trouver des prétextes afin de ne pas agir. Mais le Rwanda est différent des autres cas, car on y a mis en oeuvre une propagande pour convaincre la population que les Tutsis étaient les ennemis.

Les autorités ont investi des ressources politiques et militaires pour mettre en oeuvre des génocides dans des régions qui restaient calmes.

M. Ceder (Vlaams Blok).—Cela, on ne le savait pas en avril.

Mme Des Forges.—Le 16, c'était devenu clair.

M. le Président.—Nous partageons votre évaluation raisonnable, mais vous sous-estimez le traumatisme énorme qui a été créé en Belgique suite à l'assassinat des dix Casques bleus. Nos décideurs ont été obnubilés par cela. Nous avons donc eu une réaction spontanée de retrait.

Mme Des Forges.—Je ne suis pas capable d'évaluer la situation en Belgique. J'ai cependant appris du professeur Reyntjens qu'un sondage d'opinion avait eu lieu au sein de la population flamande. Cinquante-quatre pour cents des personnes interrogées soutenaient toujours l'idée de maintenir les troupes au Rwanda pour aider à rétablir la paix. Malgré les réserves que l'on peut toujours formuler envers un sondage, cela signifierait que les Belges sont plus larges d'esprit que les Américains. Je ne pense pas que tous vos compatriotes ont été choqués à ce point par les événements.

Il faut déterminer les responsabilités des autorités. Il faut expliquer à la population que, en certains cas, il faut prendre position et réagir de façon plus large. Un conseiller du président Clinton m'a incité à faire plus de bruit autour de la question afin d'être plus efficace. Il m'a dit d'informer la presse et d'avoir des images sur CNN.

Si les autorités ont vraiment su qu'il s'agissait d'un génocide, elles ont décidé de retirer les troupes parce que c'était plus facile et croyant que la population le comprendrait plus aisément.

M. le Président.—C'est ce que nous devons évaluer. Après coup, il est clair que c'était une erreur. Mais, sur le moment, hormis le professeur Reyntjens et les trois hommes politiques que nous avons reçus, tout le monde était d'accord. La responsabilité est donc collective.

Mme Des Forges.—La responsabilité reste sur vos diplomates et vos responsables de la politique étrangère. Les spécialistes se sont soit trompés, soit tus par facilité. A l'ONU, la tendance favorable à la non-intervention a gagné. La réalité de l'équilibre des intérêts politiques a triomphé. Mais je crois qu'il faut aussi voir les choses à plus long terme.

M. le Président.—Quelle évaluation finale le département d'Etat et la CIA faisaient-ils de la situation ?

Mme Des Forges.—Leur évaluation a évolué. Je sais qu'ils avaient peur d'un génocide.

Quand les intérêts sont importants, il n'est pas surprenant que les gens se taisent.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Je ne suis pas d'accord sur la déclaration du président au sujet de la culpabilité collective. On ne peut pas parler de culpabilité lorsqu'on n'est pas informé.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Même le parlementaire ordinaire n'était pas informé.

M. Jonckheer (Ecolo).—Le 11 avril, M. Mark Eyskens a parlé de génocide caractérisé. S'il a prononcé ces mots, c'est peut-être parce qu'il était mieux informé. Je crois dès lors que les responsabilités doivent être évaluées en fonction du niveau d'information dont chacun dispose.

Le 12 avril, M. Claes s'est rendu à Bonn pour annoncer au Secrétaire général de l'ONU la décision informelle officielle du gouvernement belge de retirer le contingent. La décision officielle a été prise le 15. M. Claes aurait aussi insisté pour que le retrait soit total.

Vous nous avez dit que M. Claes a convaincu le secrétaire général. Or le rapport ad hoc mentionne que celui-ci a fait part de son désaccord à M. Claes.

Avez-vous des informations sur la perception du secrétaire général entre les événements de février-mars et la décision des Nations Unies du 21 avril ? L'ONU ou les Etats-Unis ont-ils essayé de convaincre la Belgique que sa décision n'était pas bonne ?

Mme Des Forges.—Le secrétaire général décrit les choses d'une manière qui ne s'accorde pas avec les données que j'ai pu recueillir auprès d'autres acteurs. Il a dit qu'il était enthousiaste à l'idée de raffermir le mandat et d'envoyer plus de soldats. Cela n'a jamais été confirmé. Je suppose qu'il était raisonnable de tenter de persuader M. Claes mais je suis convaincue que le secrétaire général n'a pas été très insistant.

Dans le même ordre d'idées, le général Dallaire a reçu un coup de fil d'un proche du secrétaire général pour qu'il recommande le retrait total de la MINUAR.

Il a refusé cette option et son opinion était partagée par le colonel Marchal. Il est clair que pour ces deux militaires il n'était pas question de se retirer.

En ce qui concerne l'intervention d'autres pouvoirs afin de convaincre les Belges de ne pas se retirer, je ne dispose pas de données mais je pense que c'est peu probable. La discussion de retrait du contingent belge semble être restée du domaine exclusif de votre gouvernement. Tous les commentaires des acteurs semblent confirmer que l'initiative du retrait revenait aux Belges et que les autres intervenants agissaient uniquement en tant que récepteurs.

M. Jonckheer (Ecolo).—Vous nous avez indiqué que le gouvernement des Etats-Unis était indécis et que ce n'est que le 15 avril dans l'après-midi qu'il a donné son accord en vue d'un retrait total. Pouvez-vous nous en dire plus sur la mesure de cette indécision ?

Mme Des Forges.—L'indécision des Etats-Unis consistait à choisir en un retrait total ou laisser au Rwanda une force symbolique. Il n'a jamais été dans leur intention de renforcer la MINUAR. Le 15 avril, ils ont pris la décision d'un retrait total.

M. Jonckheer (Ecolo).—Pouvez-vous nous indiquer la nature des contacts que des officiers rwandais modérés auraient eu dès le 7 avril avec les autorités américaines à Kigali et à Washington ?

Mme Des Forges.—Je n'ai pas de détails mais je sais que la demande concernait un soutien à obtenir pour contrer les intentions du colonel Bagosora qui voulait prendre le pouvoir.

M. Jonckheer (Ecolo).—Ces officiers ont-ils été tous tués ou y a-t-il des survivants ?

Mme Des Forges.—Quelques-uns d'entre eux sont toujours en vie.

M. Jonckheer (Ecolo).—Pouvez-vous nous en communiquer l'identité ?

Mme Des Forges.—Non, je leur ai garanti l'anonymat.

M. Goris (VLD).—Comme Mme De Backer, vous avez déposé sous serment et, malgré cela, nous disposons de deux versions différentes quand au caractère organisé ou non du génocide.

Selon vous, si les militaires étaient intervenus dès le début, il aurait été possible d'empêcher le génocide. Mais comment quelque 2 000 hommes auraient-ils réussi pareille entreprise alors que vous dites vous-mêmes que le génocide était organisé et que le pays regorgeait d'armes ?

Mme Des Forges.—Lorsque vous évalueriez les différents témoignages, j'espère que vous tiendrez compte des faits. Je me base précisément sur ceux-ci pour étayer ma thèse.

Le génocide doit être subtilement analysé. Ce ne sont pas les centaines de milliers de personnes converties à l'idéologie du Hutu power, avant le 6 avril, qui ont déclenché le génocide mais bien quelques milliers d'autres qui n'avaient alors aucune certitude qu'elles seraient relayées par cette multitude de gens.

A ce moment précis, je pense qu'une intervention aurait pu réussir. Un ordre ferme de ne pas tuer aurait été entendu par la population même si elle était affamée et divisée.

La thèse du gouvernement transitoire pour expliquer que le génocide était inévitable est justement de dire qu'il n'y a pas eu d'opposition ferme de la part de l'armée.

M. Goris (VLD).—Pendant plusieurs jours, nos troupes n'ont reçu aucun ordre d'intervenir de la part des Nations Unies, alors que l'article 17 des règles d'engagement le leur aurait permis.

Mme Des Forges.—Il y a eu des contacts réguliers avec New York. Les troupes ont bien reçu des ordres des Nations Unies mais ils n'étaient certainement pas adéquats. Ils visaient à

renforcer ceux qui avaient été donnés avant le 6 avril à savoir rester dans les limites du mandat. La question fut aussi abordée de savoir si on pouvait accepter des réfugiés dans les camps de l'ONU, ce qui est tout à fait incroyable. Le premier jour du déclenchement du génocide, le général Dallaire a pu faire circuler des patrouilles qui ont ainsi sauvé des vies. Cela prouve qu'il y avait moyen de faire quelque chose en réagissant immédiatement contre la garde présidentielle car le général Bagosora était manifestement un homme influençable et ses troupes d'élite ne comprenaient que 1 500 hommes.

En outre, beaucoup de gens n'ont pris part au génocide que par peur ou opportunisme.

Si le gouvernement provisoire avait clairement perçu de la part de la communauté internationale qu'il ne pourrait asseoir sa crédibilité sur un génocide, les gens n'auraient pas suivi le mouvement. Une simple déclaration commune au niveau international aurait eu une influence certaine dans la prévention du génocide.

M. Moens (SP).—Le compte rendu du Kern-Cabinet du 7 avril relate que celui-ci estimait que la MINUAR, en particulier les Belges ne pourraient rester plus longtemps passifs si d'autres belges venaient à mourir. Cela ne signifiait donc pas que le gouvernement belge entendait à ce moment retirer ses troupes du Rwanda

Le 11 avril, à la Chambre, M. Claes déclarait qu'il avait demandé, avec le premier ministre, à M. Boutros Ghali l'élargissement du mandat et que celui-ci avait répondu que ce n'était pas possible étant donné les conditions politiques du moment. Dès lors, le gouvernement avait décidé l'évacuation. Qui donc est responsable de l'évacuation, la Belgique ou l'ONU ?

Mme Dua (Agalev).—Il s'agissait d'éviter de nouvelles victimes belges, pas rwandaises.

Mme Des Forges.—J'ai entendu parler de l'effort fait par la Belgique pour élargir le mandat de la MINUAR. Il y a eu une discussion au Conseil de sécurité où la France a appuyé cet élargissement et où les Etats-Unis ont déclaré que ce n'était pas nécessaire car il était suffisamment étendu. Je suis convaincue que cette discussion sur l'élargissement avait comme seul objectif d'assurer la collaboration de la MINUAR pour l'évacuation des étrangers et non de pourvoir à la sécurité des Rwandais.

M. Verhofstadt (VLD).—C'est pour cela que les Américains approuvent l'opération.

M. Swaenen président, reprend place au fauteuil présidentiel

M. Moens (SP).—M. Claes ajoute même que le Secrétaire général de l'ONU a adressé une lettre au Conseil de sécurité pour demander l'élargissement des effectifs des Casques bleus dans le cadre du mandat déjà défini. C'est différent de ce que vous dites.

Mme Des Forges.—Ce point est d'une importance capitale. J'aimerais disposer de données supplémentaires. Cela changerait peut-être l'attribution des responsabilités. Mais jusqu'à présent, je reste convaincue qu'il s'agissait simplement de récupérer des expatriés.

M. Mahoux (PS).—Pour moi, la discussion portait sur la transformation des règles d'engagement en vue d'autoriser la participation de la MINUAR à l'évacuation.

Mme Des Forges.—La chronique du bataillon belge ne fait aucunement mention d'un changement de mandat et de règles d'engagement.

M. Mahoux (PS).—Je suis inquiet. La répétition d'auditions de témoins aboutit à ce que l'on nous rapporte plusieurs fois le même fait.

Mme De Backer nous a dit qu'on avait découvert 40 000 corps de victimes hutues du FPR. Elle a fait référence à son intime conviction. Il existe, par ailleurs, un texte du MRND qui parle d'un massacre de 50 000 Hutus par le FPR. Je ne sais pas si Mme de Backer se base sur ce texte ou s'il s'agit d'une conjonction d'opinions. Il est pourtant important que l'on ne puisse pas imaginer qu'il y ait vraiment deux sources distinctes, sans examen approfondi. Il est fondamental de faire la lumière sur les sources et le contenu des documents mentionnés.

Pouvez-vous être plus précise sur les raisons qui vous font considérer ce massacre de 40000 personnes par le FPR avec scepticisme ?

Mme Des Forges.—Cette attribution d'un massacre au FPR fait partie d'une campagne de mensonges semblables provenant des mêmes personnes depuis des années. De plus, il est rare que des massacres à cette échelle puissent être perpétrés sans témoins. Même les plus terribles massacres du génocide ont laissé quelques survivants qui ont témoigné. De ces massacres-ci, il n'y a aucun témoin oculaire; il n'y a ni date ni lieu.

Depuis 1992, Human Rights Watch est confronté à des listes de victimes de ces massacres. L'existence de ces listes suffit à l'ouverture d'une enquête. Mais les noms ne suffisent pas. Il faudrait aussi que l'on sache où et quand ces gens sont morts. Cela renforce mon scepticisme.

J'ai pu établir que le FPR a effectivement assassiné des civils, mais pas 40 000 personnes. Le 29 avril, les nombreux réfugiés partis à Angara n'ont pas fourni de détails convaincants alors qu'on attendait des explications précises. Il faut aussi savoir que le FPR a avancé rapidement et qu'il paraît impossible qu'il ait eu le temps de tuer en chemin beaucoup de civils et de les transporter à la rivière.

Une accusation de ce genre située dans ce contexte appelle le scepticisme.

Mme Bribosia-Picard (PSC).—Vous nous avez décrit le contexte économique et politique et l'opposition aux accords d'Arusha. Selon l'analyse de M. Prunier, une évolution démocratique n'était pas favorable au FPR et le retour des réfugiés aurait cassé le ressort psychologique de leur action. La réticence aux accords d'Arusha était-elle donc si importante de tous les côtés ? Lors d'une évaluation globale de tous ces événements, l'histoire ne retiendra-t-elle pas que le fait qu'on ait forcé la main dans l'application de l'accord a en fin de compte fait éclater la marmite ?

Mme Des Forges.—Certainement. Les pouvoirs se sont félicités après Arusha mais personne n'a mis tout en œuvre pour leur application.

L'interprétation de M. Prunier est cohérente d'après l'expérience ougandaise qu'il connaît beaucoup mieux. Mais je crois qu'il faudra attendre d'avoir accès à tous les documents concernant le FPR pour se faire une opinion définitive. Je crois que le FPR était sincère quand il a accepté l'accord. Reconnaître un fait historique ne change rien à la responsabilité des auteurs du génocide.

M. le Président.—Tous remerçons Mme Des Forges d'avoir une nouvelle fois répondu à notre invitation, et de nous avoir fourni des réponses basées sur une grande connaissance du dossier.

La séance, suspendue à 17 h 35 m. est reprise à 18 h 10 m.

AUDITION DE M. CHRISTIAN TERRAS (*MAGAZINE GOLIAS*)

(*M. Terras prête serment*)

M. le Pr_sident .—La revue *Golias* a consacré plusieurs numéros au drame rwandais Pourriez-vous expliquer sa méthodologie de travail et qui a réalisé les investigations ?

M. Terras.—La revue *Golias* existe depuis une dizaine d'années et a toujours eu un intérêt particulier pour l'Afrique. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes intéressés au Rwanda et à la responsabilité de l'Eglise catholique concernant le génocide.

Ce qui nous a d'abord alerté, outre la situation politique, ce fut la lettre qu'adressèrent au Pape, en juillet 1994, prêtres retirés à Goma et dans laquelle les événements du Rwanda étaient présentés comme le résultat d'un vaste complot international. Il y était aussi affirmé qu'il n'y avait pas eu génocide mais règlements de comptes entre ethnies J'ai été alerté par la présence, parmi les signataires, de l'abbé Wenceslas, qui réside en Ardèche depuis la fin des événements. Pour l'essentiel, c'est moi qui ai mené l'enquête, au Rwanda et dans la diaspora rwandaise. Nous avons sorti le numéro 43 du magazine en juin-juillet 1995. Il concernait les affaires du Rwanda et le rôle de l'Eglise. Notre enquête sur l'abbé Wenceslas a fait l'objet d'une conférence de presse dans les locaux du Sénat français et a été relayée par différents médias.

Nous avons conscience qu'il fallait donner à l'opinion publique des éléments de compréhension. Nous avons joint à notre dossier un historique de la mission au Rwanda et une analyse géopolitique de ce pays avant, pendant et après le génocide.

Au-delà de la responsabilité des prêtres rwandais et des missionnaires responsables de l'exfiltration, ce qui est en question c'est le rôle de l'Eglise.

L'année suivante nous avons sorti un numéro sur l'honneur perdu des missionnaires qui propose une analyse plus approfondie de l'histoire du Rwanda de la mission et de la «racialisation» de la société. On sait que c'est le père Peraudin, un père blanc suisse, qui fut le principal inspirateur de la première république hutue et de son idéologie raciale.

L'examen de l'affaire du père Wenceslas amène à s'interroger sur d'autres cas comme celui de l'abbé Maindron, qui se trouve sur la liste des génocidaires car, sans avoir manié la machette, il a néanmoins collaboré et accompagné en permanence les génocidaires durant toute la période dans la préfecture de Kibuye. Deux cent mille personnes ont été assassinées dans cette région, qui reste difficile d'accès. Durant mon enquête, des miliciens venus du Za•re semaient encore la terreur. Les témoignages sont rares de ce fait.

Deux soeurs d'un couvent de religieuses situé près de Butare ont eu un rôle préoccupant quant à la protection des personnes qui avaient cherché refuge dans ce couvent.

Sans reprendre tous les cas que nous avons répertoriés je citerai encore le père Johan Pristil, ce père blanc qui a traduit *Mein Kampf* en kinyarwanda. La responsabilité de l'Eglise est engagée, à l'évidence.

Il nous fallait aussi chercher à comprendre le drame rwandais. A-t-il été organisé, planifié, ou n'est-ce qu'une dégénérescence, une folie collective ?

Nous avons publié dans notre dossier un document qui montre que, trois mois avant les événements, il y avait une liste de localisation des Tutsis. Les services secrets belges interpellent l'ONU à propos de la protection à donner à un informateur nommé Jean-Pierre pour qu'il dévoile la situation des caches d'armes. Ce document a une grande importance car il est clair que la réalité du génocide n'est pas un simple règlement de compte ethnique qui dégénère mais une entreprise systématique d'élimination des Tutsis.

Je me suis rendu sur le terrain. J'y ai envoyé un collaborateur. J'ai contrôlé les documents recueillis en les soumettant à des historiens et en confrontant les sources. Ce que je vais vous dire, c'est ce que j'ai déjà écrit

Nous avons été attaqués deux fois par l'abbé Sibomana qui fut complice idéologique du génocide et a contribué à l'exfiltration des prêtres rwandais. Nous avons gagné les deux procès en diffamation qu'il nous avait intentés avec l'appui de Reporters sans frontières, organisation qui lui avait décerné un prix pour sa direction d'un hebdomadaire catholique.

L'abbé Wenceslas nous a aussi fait deux procès. Le premier pour violation de la présomption d'innocence. Nous l'avions, sur base de nombreux témoignages, attaqué dans notre numéro de juillet 1995 sans savoir qu'une plainte avait été déposée contre X et que cette plainte viserait l'abbé Wenceslas. Nous avons gagné ce procès. Il est encore pendant en appel. Quant au deuxième procès intenté par l'abbé Wenceslas pour diffamation nous l'avons perdu. Nous avons publié un témoignage qui nous paraît faux du père Henri Blanchard qui dit que Wenceslas était pris entre deux feux et qu'il a fait ce qu'il a pu. Mais la paroisse de la Sainte-Famille n'a jamais été au cœur du conflit.

La Chambre d'accusation de Nîmes s'est déclarée incompétente. La justice française dans son ensemble n'était pas compétente sur la forme car la loi française n'était pas adaptée à celle du tribunal pénal international.

Sur le fond, la Chambre d'accusation a décrit les faits reprochés à l'abbé Wenceslas, à savoir viols, non protection et sélection de réfugiés selon les ethnies, comme relevant de la notion de crimes contre l'humanité et de génocide, « si les faits sont établis ».

Dans notre encadré, nous avons oublié de mentionner « si les faits sont établis ». C'est pour cela que nous avons été poursuivis en diffamation au même titre que le journal *Libération*, qui a toutefois pu négocier un rectificatif. Nous n'avons pas eu la même chance et le procès a été à son terme.

Le 24 avril, le président du tribunal de Lyon nous a condamné à 1 franc symbolique de dommages et intérêts pour diffamation. Ceci doit être mis en rapport avec les 200 000 francs français de dommages et intérêts réclamés par l'abbé Wenceslas et les trois insertions dans des journaux importants, soit 360 000 francs français.

Le tribunal a donc estimé que la demande de publication dans les journaux n'était pas fondée et que l'abbé Wenceslas, en tant que prêtre, et donc désintéressé, n'avait pas à demander réparation financière à *Golias*.

Le président du tribunal s'est également étonné que *Golias* soit le seul média poursuivi, alors que d'autres médias, tel que le *New York Times* et *Newsweek* ont repris et confirmé sans être inquiété ce que nous avons dit.

Nous avons commis une erreur que nous payons cash, mais cela ne change absolument rien à la responsabilité de l'abbé Wenceslas concernant le sort des 18 000 personnes qui lui étaient confiées.

L'arrêt que j'ai mentionné fait d'ailleurs l'objet d'un pourvoi en cassation dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année. Si cet arrêt est cassé, ce qui est envisageable puisque la loi française a été adaptée entre-temps aux dispositions du tribunal pénal international, toute la procédure pourra redémarrer.

En ce qui concerne notre travail d'investigation, je voudrais indiquer que tous les témoignages ont été recoupés et que ceux qui nous ont paru non crédibles ont été écartés. Nos articles sont basés sur des enquêtes et sur la production de documents dont je ne peux pas révéler les sources.

Nous nous sommes interrogés sur ce qui s'est passé au Rwanda sur le plan géopolitique. Il était important de publier les documents dont nous avons connaissance. Nous sommes sûrs que dès avant le génocide les pères blancs étaient au courant. Les services secrets connaissaient l'existence des caches d'armes et Jean-Pierre était d'accord de les montrer en échange de sa sécurité. La demande de Jean-Pierre a fait l'objet d'une fin de non recevoir et, malgré que «l'affaire» semblait de plus en plus mûre, New York n'a toujours pas changé sa position.

Selon d'autres sources, l'ambassade aurait demandé à M. Jean-Luc Dehaene d'assurer la protection de Jean-Pierre. La réponse a été négative parce que le gouvernement n'avait pas connaissance de la gravité de la situation.

M. le Président.—Vous faites état de documents qui se trouvent ici. Pouvez-vous nous donner des indications concernant les documents qui ont servi de base à la réponse négative résultant de la sous-évaluation de la gravité de la situation ?

M. Terras.—Nous nous étions intéressés au réseau international de la démocratie chrétienne et nous avons constaté qu'il y avait sous-estimation de ce qui se passait au Rwanda de sa part et de celle de ses soutiens politiques.

Le 18 janvier 1994, Jean-Pierre signale que les armes ont été distribuées. Il s'agit d'un témoignage capital qui est confirmé par une note du 2 février fournie par les services belges qui détaillent le contexte dans lequel les miliciens s'arment et qui insistent sur l'urgence de la situation.

Le témoignage de Jean-Pierre était devenu tellement important que le général Dallaire a envoyé le 11 janvier 1994 un télégramme pour demander la protection pour son informateur. Il y décrivait également la situation rwandaise et l'intention des milices de massacrer les Tutsis.

M. De Decker (PRL-FDF). Vous nous avez dit que l'ambassadeur belge à Kigali avait interrogé Jean-Luc Dehaene au sujet de la protection de Jean-Pierre. En avez-vous la preuve ?

M. Terras.—Je n'en ai pas la certitude absolue. Je ne dispose d'aucun document écrit, j'ai simplement reçu cette information oralement. C'est pourquoi j'ai employé le conditionnel.

Le 2 février 1994, les services secrets belges ont transmis une étude sur les milices, sur leurs préparatifs avec la CDR dès octobre 1993, leurs menaces envers la population et les militaires belges. Même si certaines inexactitudes apparaissent dans la description du contexte de la préparation du génocide, les informations crédibles contenues dans ces rapports ne peuvent pas être remises en cause. Notre analyse des documents montre que l'on était bien en présence de la préparation d'un génocide trois mois auparavant, peut-être six.

Le père Theunis a déclaré à l'auditeur militaire qu'il avait recueilli le programme du CDR trois semaines avant le début du génocide. Ce programme indiquait que le CDR voulait balayer Arusha, recommencer le massacre des Tutsis, chasser les Belges et le FPR. Je me demande pourquoi les pères blancs n'ont pas alerté l'opinion publique internationale.

M. le Président.—Disposez-vous d'informations spécifiques sur la préparation du génocide recueillies à ce moment-là ?

M. Terras.—Non, je dispose uniquement des documents que je viens de vous citer.

M. le Président. — De quelle manière avez-vous recueilli vos informations sur le terrain ?

M. Terras.—Il s'agit de témoignages recueillis entre août 1994 et juillet 1996 au sujet des responsabilités des religieux et des missionnaires dans le génocide. Nous avons interrogé des témoins sur place et dans la diaspora.

M. le Président.—Vous avez aussi obtenu des informations sur les filières échappatoires.

M. Terras.—Oui, et le génocide du Rwanda peut être mis en parallèle avec ce qui a existé au lendemain de la seconde guerre mondiale avec les criminels nazis. Des filières vaticanes ont alors permis à ces hommes de fuir en Amérique du Sud. Même si les proportions ne sont pas aussi importantes, on retrouve au Rwanda les mêmes filières catholiques d'exfiltration des génocidaires. Ainsi, Johan Pristil était chargé pour Caritas d'exfiltrer vers l'Europe et le Canada des prêtres rwandais qui avaient du sang sur les mains. Emmanuel Rukondo se trouve

aujourd'hui au Vatican où il étudie le droit canonique. Je dispose de la liste des prêtres qui ont bénéficié de ces faveurs-là. On peut la reconnecter avec l'internationale démocrate-chrétienne qui a joué un rôle important via ses multiples réseaux afin de permettre les exfiltrations et l'octroi de bourses pour certains prêtres génocidaires et des proches de l'Eglise.

On vient juste de découvrir en Suisse un bourgmestre génocidaire qui a été abrité pendant un an par une congrégation religieuse.

M. le Président.—Comment _tes-vous arrivé à ce type de conclusion ?

M. Terras.—En ce qui concerne l'abbé Rukundo, de nombreux témoignages concordants ont démontré sa responsabilité dans le génocide. On peut d_s lors s'interroger sur sa présence à Rome et la façon dont il est arrivé là. Environ 50 prêtres ont bénéficié de ce régime de faveur.

Les réseaux de Caritas international sont importants et ils ont permis de soustraire certaines personnes à leurs responsabilités.

Il n'y a pas de document prouvant que le père Pristil ait demandé des visas pour certains responsables mais le fait est qu'on retrouve aujourd'hui bon nombre de génocidaires en Europe, sans qu'ils soient inquiétés. C'est ainsi qu'on retrouve en Suisse la secrétaire de l'abbé Sibomana qui a joué un rôle important dans la désignation des Tutsis aux forces armées rwandaises. Bien qu'elle soit recherchée, elle a réussi à obtenir un visa pour la Suisse grâce à cet abbé. En résumé, un système fonctionne par capillarité liée à la mouvance sociale-chrétienne pour accorder des protections.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Vous dites que le Vatican et les structures ecclésiastiques ont protégé les prêtres rwandais complices du génocide. Est-ce une sorte de réflexe corporatiste ou des personnes ne faisant pas partie de ces structures ont-elles également bénéficié d'une protection ?

Savez-vous quelque chose quant à l'implication directe de missionnaire belges dans le génocide ? Vous mentionnez le père Theunis qui a omis de transmettre des informations. Mais c'est autre chose qu'une complicité.

M. Terras.—Ce bourgmestre rwandais qui était hébergé par une congrégation religieuse en Suisse, est retourné dans sa commune environ quinze jours après le déclenchement du génocide. Son adjoint avait réussi jusque-là à protéger la population du massacre. Trois ou quatre semaines après son arrivée, 7 000 à 8 000 personnes ont été assassinées.

Presque tout le monde au Rwanda est catholique. Les dirigeants ont, pour la plupart, suivi un enseignement catholique et ont des liens très étroits avec l'Eglise. Ceci explique pourquoi l'Eglise a une réaction corporatiste et fait l'impasse sur la détermination des responsabilités de génocidaires éduqués dans son giron.

Je n'ai pas connaissance de missionnaires belges ayant joué un rôle direct dans le génocide. Les catholiques flamands ont plutôt joué un rôle révisionniste à propos de son interprétation.

Au delà de la personnalité contestée de l'archevêque de Kigali, c'est toute une idéologie catholique mise en place sur une trentaine d'année qui doit être mise en question.

Le père Theunis est très informé, contrairement à ce qu'il prétend. Je ne comprends toujours pas pourquoi il n'a rien dit alors qu'il était au courant de ce qui se préparait.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Cette commission examinera certainement le rôle des pères blancs de plus près.

Vous avez effectué une enquête approfondie au sujet de l'IDC. Avez-vous fait de même en ce qui concerne le financement de la RTLM et pouvez-vous déduire de votre enquête que cette radio a été financée par l'IDC ?

M. Terras.—L'Internationale Démocrate Chrétienne (IDC) est un lobby puissant qui dispose d'un réseau étendu dans lequel la fondation Adenauer joue un rôle capital. C'est cette fondation qui fournit à l'IDC l'essentiel de ses fonds.

Il ressort d'une enquête menée par un journaliste que Ferdinand Nahimana a fait appel à elle, en 1993, pour obtenir des fonds destinés au financement d'un émetteur de RTLM.

Il faut souligner le rôle du docteur Molte qui fut l'architecte des relations entre la Rhénanie Palatinat et le Rwanda. Un troisième personnage a joué un rôle important aussi: le père Johan Pristil qui fut un fervent partisan du Hutu power. Il fut écarté par la hiérarchie à cause de l'inconvenance de ses propos. Cependant, après avoir suivi une formation en France, il a été affecté à la création d'un centre audiovisuel avec pour objectif de mettre en place une radio au Rwanda. Je l'ai dit, il a traduit « Mein Kampf » en kinyarwanda. Il conteste cette assertion mais il ment car, d'une part, il précise qu'il connaît cette langue dans son dossier d'inscription à Lyon et, d'autre part, des témoins prétendent qu'il prêchait régulièrement en kinyarwanda.

Ferdinand Nahimana, avec l'aide de Molte et de Pristil a cherché des fonds pour créer sa radio auprès de la démocratie chrétienne allemande.

M. le Président.—Avez-vous quelques preuves ?

M. Terras.—Nous cherchons les contrats qui doivent exister entre Ferdinand Nahimana et ceux qui l'on financé. Nous sommes sûrs qu'ils existent.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Vous déclarez sous serment que l'IDC a financé la RTLM par le biais de la fondation Adenauer. Soit. Pouvez-vous nous donner une idée du montant dont il s'agit ? C'est important, parce que nous avons appris ce matin que la RTLM a également fonctionné comme couverture pour des achats d'armes

M. Terras.—Je n'ai ni chiffres ni preuves mais, un ordre de grandeur: 3 millions de francs français.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Est-ce l'IDC ou la fondation Adenauer qui finance RTLM ?

M. Terras.—C'est la fondation Adenauer mais il ne faut pas sous-estimer la puissance de l'IDC dont le rôle est rarement de première ligne. Il faut aussi être attentif aux liens de cette internationale avec l'Opus Dei. Le rôle de ces deux organismes, surtout du point de vue financier, est extrêmement important.

Mais pour RTL, le financement provient de la fondation Adenauer.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Dans un de vos articles publiés dans *Golias*, vous parlez de l'ONG ACT. Vous écrivez qu'elle a des liens avec le CVP et que le ministre de la défense nationale de l'époque, M. Delcroix, en était membre. Disposez-vous d'indications spécifiques étayant vos allégations selon lesquelles cette ONG soutenait le régime de Habyarimana et octroyait une aide financière à des milieux hutus ?

M. Terras.—Nous avons publié un document dans lequel Eugène Nahimana, représentant le MRND à Bruxelles, décrit ses relations avec les sociaux-chrétiens en Belgique. Nous avons publié aussi les recommandations de Mme De Backer avant la visite de ministres sociaux-chrétiens au Rwanda. Les liens entre le MRND et les démocrates chrétiens belges fonctionnent bien. "Missionne oggi" de février 1997 montre que nombre d'ONG catholiques ont financé l'armement des milices hutues dans les camps de réfugiés au Zaïre. La logique d'entente sur le terrain complète la logique d'entente idéologique. Il y a donc des documents montrant l'appui de la démocratie chrétienne au régime du président Habyarimana.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Ce que vous dites est logique mais ne prouve pas encore que l'ACT finançait des milieux hutus ou a soutenu illicitement le régime.

En octobre 1994, Mme De Backer a visité avec d'autres démocrates chrétiens le camp de réfugiés de Bukavu. Elle y a rencontré Jean Kambanda et ils ont recommandé ce dernier auprès de Wilfried Martens, qui joue un rôle éminent au sein du PPE. On voulait manifestement le pousser en avant comme l'homme de la troisième voie. Était-il vraiment une figure du centre ? A-t-on poursuivi ces tentatives ?

M. Terras.—Les témoins à Bukavu mettent toujours en avant deux des personnes reprises dans la liste des 400 génocidaires publiée par le gouvernement rwandais. Jean Kabanda figure aussi dans la deuxième liste parue au *Journal officiel* rwandais. Il y est classé dans la première catégorie, ceux qui ont une responsabilité directe dans le génocide.

La maison généraliste des pères blancs à Rome souffre de ce que l'on dénonce l'action de ses missionnaires au Rwanda. Pour l'instant, elle impose que cette action se maintienne au point mort et cherche à se dissocier du soutien politique qui a été accordé aux partisans de la troisième voie. Ces partisans ont eu un rôle dans le génocide.

Je voudrais citer l'exemple du témoignage anonyme concernant les massacres dans les camps de réfugiés à la frontière entre le Rwanda et le Zaïre. Ce témoignage a été publié sur six pages dans *Libération* mais a suscité la plus grande prudence de la part des autres journaux français. L'enquête sur ce témoignage anonyme a indiqué qu'il était le fait d'un jeune Père blanc. Lorsqu'il a présenté son rapport à la mission généraliste des Pères blancs, ils ne l'ont pas suivi

car ils s'estimaient trop dans le collimateur. Il existe des documents internes aux Pères blancs qui indiquent qu'ils n'ont pas été assez vigilants ni assez attentifs.

Il est clair que des indications sont données aux Pères sur le terrain afin qu'ils adoptent une position de retrait par rapport aux personnalités de la troisième voie.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Le magazine de M. Terras a déjà été condamné une fois, mais cela aurait sans contexte pu se produire plus souvent si toutes les personnes dont le droit de réponse aux accusations publiées dans le magazine n'a jamais été publié, avaient entrepris une action en justice.

M. Terras a fait, dans ses interventions, un amalgame que je trouve incorrect en attaquant l'internationale démocrate-chrétienne. Lors de sa comparution avant-hier devant la commission, Mme Rika De Backer a explicitement démenti que M. Nahimana ait rendu correctement les informations qu'elle avait données. Elle a également confirmé que, dans toutes ses activités en faveur de l'internationale démocrate-chrétienne, elle a toujours, en ce qui concerne le Rwanda, gardé une certaine distance vis-à-vis du MRND et de l'entourage du président Habyarimana.

Dans son exposé, M. Terras a chargé l'Eglise rwandaise de tous les péchés d'Israël. Je sais également qu'un certain nombre de religieux se sont mal comportés et ont participé au génocide, mais ceux-ci font l'objet de poursuites. M. Terras met toutes les personnes qui ont été actives au sein de l'Eglise rwandaise dans le même sac.

Ainsi, il a entre autres accusé Serge De Souter, un père blanc, de passivité vis-à-vis du génocide. Rien n'est plus faux: dès le 8 avril 1994, il fut un des premiers à lancer, par la voie d'un communiqué de presse, un appel pour qu'on mette fin à l'escalade.

Le père De Souter a protesté, par le biais de tous les médias possibles, contre le retrait des troupes de la MINUAR et mis en garde contre l'imminence d'un bain de sang. Ces faits sont suffisamment prouvés.

M. Terras montre également du doigt l'archevêque. Il oublie que ce dernier avait, dès le 13 décembre 1992, lancé un appel afin d'arrêter les rixes et les assassinats à caractère politique. Il a placé devant leurs responsabilités ceux qui promettaient, mais uniquement en paroles, de ne plus tenir de propos incendiaires. En février 1994, donc durant une période cruciale, l'archevêque a lancé par deux fois, les 24 et 25 février, un appel afin de stopper les massacres ethniques.

Il a par la suite tenu des propos similaires les 17 avril, 27 avril, 13 mai et 17 mai. Le 3 juin, l'archevêque a été assassiné avec deux membres du FPR. Peut-on dès lors encore affirmer que l'Eglise est un des instigateurs du génocide ?

M. Terras. — La demande de droit de réponse de M. De Sutter consistait en fait en un article qui ne correspondait ni, à ce que nous disions de lui dans la revue *Golias*, ni à la loi régissant le droit de réponse. Quant à M. Theunis, je lui ai d'abord octroyé une entrevue

publiée sur trois pages. Puis il m'a envoyé un droit de réponse qu'il a publié en même temps dans plusieurs journaux. Or, selon la loi, un droit de réponse ne peut pas être publié dans la presse avant que le média incriminé n'en ait eu connaissance.

L'archevêque de Kigali a été jusqu'à 1990 membre du parti unique. Il n'en a démissionné que pour des raisons diplomatiques. Je crois que cela en dit assez sur son rôle. Ses textes du 17 avril en faveur de la paix ne sont donc pas crédibles. Il a été poussé dans cette démarche par les prêtres de Kigali.

M. Caluwé (CVP).—Il l'avait pourtant déjà fait à plusieurs reprises auparavant.

M. Terras.—Nous avons publié dans notre dossier une note du colonel Sagatwa concernant ses relations avec l'archevêque. Il explique que ce dernier était le conseiller du pouvoir, dans les petits secrets de la cour et qu'il faisait du renseignement. Ce n'est pas sa mission de faire cela. Quant à ses communiqués, ils viennent trop tard.

M. Caluwé (CVP).—Dans sa note, il explique aussi qu'il tente de réunir le président Habyarimana et plusieurs autres personnes en faveur du processus de paix.

M. Terras. — Oui, mais, quand le président a été assassiné, il est venu ventre à terre pour célébrer une messe. Cependant, il n'a pas prêté attention aux 17 jésuites morts dans un bâtiment qui se trouvait sur sa route.

Mme Bribosia-Picard (PSC).—Vos témoignages ont-ils bien été recoupés ? Lorsque des personnes veulent apporter un démenti à vos informations, vous ne leur ouvrez pas vos pages. Dans *Dialogue* le père De Sutter donne le calendrier de tout ce qu'il a fait. Il ne demande aucun droit de réponse mais l'honnêteté intellectuelle voudrait que vous le lui donniez.

M. Terras.—Dans les 17 fax des Pères blancs, ils ne font que compter leurs morts, ils ne poussent aucun cri d'effroi ou d'émotion. Le père De Sutter est largement écouté dans *Dialogue*. Nous avons analysé ce magazine avec des histoires et il est clair qu'il est un des lieux de révisionnisme du génocide rwandais. Je ne vois pas en quoi nous aurions pu donner lieu au droit de réponse de De Sutter au vu du rôle qu'il joue au sein de l'IDC.

Mme Bribosia-Picard (PSC).—On pourrait également faire l'examen de votre propre revue. Vos informations sont-elles recoupées ?

M. Terras.—Si nos documents étaient aussi approximatifs que vous semblez le dire, nous n'aurions pas eu quelques procès mais 50. Actuellement, en France, il n'est possible de s'exprimer que devant les tribunaux pour des affaires de ce genre. Six mois après notre enquête, « La Croix » a confirmé nos conclusions. Notre travail était sérieux et recoupé. La dominante pour refaire l'histoire d'un génocide est de regrouper les témoignages de tous ceux qui l'ont vécu. Je suis allé moi-même sur place, j'ai fait mon travail en respectant la déontologie et en éliminant systématiquement tous les témoignages approximatifs.

Le pape s'est ému lui-même de la responsabilité de l'Eglise lorsqu'il a affirmé que des prêtres avaient fauté durant le génocide et devaient rendre des comptes.

A l'instar de l'Eglise anglicane, l'Eglise catholique devrait suspendre ces prêtres et en attendant que toute la lumière soit faite sur leurs responsabilités. Il en va de sa crédibilité.

Mme Bribosia-Picard (PSC).—L'Eglise catholique a tout de même fait autre chose en Afrique que de se rendre complice d'un génocide. Pourquoi ne parlez-vous pas de ce qui est positif ?

M. Terras.—Ce qui est relaté à la page 122 de notre magazine est tout à l'honneur de l'Eglise catholique.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Pour M. Caluwé, la première victime du génocide est M. Sagatwa.

Peut-on avoir les documents que les commissaires viennent de citer ?

Golias est-elle une revue catholique ?

M. Terras.—*Golias* est une revue chrétienne faite par des laïcs chrétiens.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Un grand nombre de prêtres sont morts durant le génocide. Ont-ils agi correctement ? Est-ce la hiérarchie qui a failli ?

M. Terras.—Il est clair que la hiérarchie de l'Eglise n'a pas été à la hauteur de la situation. La plupart des prêtres tutsis ont été tués. Une cinquantaine de prêtres hutus ont par contre participé au génocide, en particulier les aumoniers militaires.

Lorsque les prêtres de Kigali se sont réunis à la fin de l'année 1995, ils ont pris conscience de la faillite de l'Eglise. Malheureusement, les nominations épiscopales récentes inquiètent les prêtres car ce sont des évêques qui ne sont pas prêts à poursuivre la remise en question de l'Eglise rwandaise.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Etes-vous certain que des prêtres ont revêtu des habits militaires pour participer au génocide ?

M. Terras.—J'ai des témoignages. En outre, le pape aurait-il pu se risquer à parler de la responsabilité de certains prêtres s'il n'en avait acquis la certitude ?

M. Destexhe (PRL-FDF). —Vous avez reprochés à l'Eglise d'avoir favorisé la racialisation de la société rwandaise. Pourquoi ?

M. Terras.—Il y a eu un changement d'attitude de l'Eglise dans les années '50. C'est à ce moment qu'elle a opté pour les masses hutues.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Est-ce l'Eglise ou la Belgique ?

M. Terras. — Il y a eu un croisement politique et religieux.

Dans les années '60, face à la dynamique de l'indépendance, il fallait choisir son camp. C'est là que réside la base de cette racialisation.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous pensez donc que les responsabilités sont beaucoup plus anciennes ?

M. Terras.—Oui, elles sont historiques. L'Eglise n'a pas joué un très beau rôle durant l'occupation et au Rwanda, elle n'a pas pris conscience de sa responsabilité dans la création de cette racialisation qui s'est ajoutée à un communisme primaire.

Il y a donc un contexte géopolitique que les missionnaires n'ont pas été capables d'intégrer pour dégager l'Eglise des liens qu'elle avait avec le pouvoir de l'époque.

M. Caluwé (CVP).—Vous avez parlé pogroms qui auraient eu lieu dans les années '50-'60. Pouvez-vous détailler pour la période de 1973 à 1988 ?

M. Terras.—Je vous renvoie à la partie historique de mon dossier.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Vous reprochez à Mgr Perraudin son attitude dès 1958-1959. Quelle est sa position actuelle sur le génocide ?

M. Terras.—Depuis sa retraite du Valais, il a écrit dans *La Croix* un article qui montre qu'il est resté sur les mêmes positions idéologiques. Il se sert de sa position en Suisse pour permettre à des religieux et à des prêtres rwandais qui ont des problèmes avec les autorités actuelles de trouver un refuge dans ce pays.

M. Destexhe (PRL-FDF).—La présence d'un prêtre au bureau politique du MRND ne l'a pas coupé de l'Eglise du Rwanda. De pareilles situations politiques au Chili par exemple étaient exceptionnelles et étaient le fait de prêtres isolés. Qu'en pensez-vous ?

M. Terras.—C'est simplement révélateur de la collaboration entre l'Etat rwandais et l'Eglise. Les autorités ont constamment encouragé les pèlerinages à Kibeho où serait apparue la Vierge. C'est dans l'entourage du président qu'ont pris souche au Rwanda les différents mouvements charismatiques qui ont créé un lien étroit entre l'Eglise et le pouvoir. Nous en trouvons trace dans les déclarations de Mme Habyarimana juste après la mort de son mari.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Pourquoi considérez-vous la revue *Dialogue* comme un carrefour du révisionnisme ?

M. Terras.—Cette revue banalise le génocide. Notre analyse est corroborée par les études de Jean-Pierre Chrétien sur cette revue. En particulier, il y est soutenu la thèse du double génocide.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Je tiens à signaler que c'est dans la revue *Golias* que j'ai découvert l'existence du fameux télégramme du major Hock bien avant que l'on en parle dans le groupe ad hoc.

M. le Président.—Je remercie M. Terras pour son témoignage.

—La séance est levée à 20 h 20 m.